

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 16 mai 2024, se réunit dans la salle conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOURNIER, Maire.

Présents : Irène BADIN, Samuel BARGE, Françoise CHANAS, Maryline DE ROECK, Maxime DURAND, Didier MOLITOR, Eric SALLAMAND, Evelyne SCHMITT-MARTINON, Yoann SAUGEY, Cécile VANTREPOL, Narjès VELLA, Nicolas VIVET, Anne-Cecile BOROT, Vanessa MARBOEUF, Sébastien TERRIER, Gérard GALLAY

Excusés

Cyril PUSNIAK a donné pouvoir à Yoann SAUGEY
Cécile VANTREPOL a donné pouvoir à Sébastien TERRIER

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Isabelle FOURNIER, présidente ouvre la séance à 19h00.
Enregistrement de la séance.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Eric SALLAMAND a été nommé secrétaire de séance.

QUORUM :

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débiter.

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2024 a été transmis à l'ensemble des membres.
Aucune objection n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. DEL 2024 05 001 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE A 22h50

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1°

Considérant que pour effectuer l'entretien et l'aménagement des espaces verts il y a lieu de créer un emploi permanent à temps complet, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures et de supprimer le poste à 22h50.

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Accepte :

- La création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique pour un poste à temps complet ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures et la suppression du poste à 22h50.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget;

- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2024.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} juillet.

2. DEL 2024 05 002 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le Maire. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Nous devons donc renouveler cette commission suite aux élections du 14 janvier 2024.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires :

- Être âgés de 18 ans révolus
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'UE
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires par le directeur des services fiscaux est effectuée dans les 2 mois qui suivent l'installation des conseillers municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

LISTE PROPOSÉE

<i>Commissaire titulaire</i>		<i>Commissaire suppléant</i>	
<i>GAUTHIER</i>	<i>Martine</i>	<i>BELMONT</i>	<i>Josiane</i>
<i>VIENNOT</i>	<i>Assia</i>	<i>CHOCHINA</i>	<i>Nicole</i>
<i>SCHMITT-MARTINON</i>	<i>Evelyne</i>	<i>RICCARDI</i>	<i>Christiane</i>
<i>MONGELLAZ</i>	<i>Pierre</i>	<i>POULET</i>	<i>Jean-François</i>
<i>MORIER-GENOUD</i>	<i>Lionel</i>	<i>GARNIER</i>	<i>Jean-Michel</i>
<i>GUY</i>	<i>Maurice</i>	<i>BADIN</i>	<i>Irène</i>
<i>BATIER</i>	<i>Jocelyne</i>	<i>MOLITOR</i>	<i>Dliler</i>
<i>GUILLERMIER</i>	<i>Bernard</i>	<i>MARBOEUF</i>	<i>Vanessa</i>
<i>FERROUD</i>	<i>Isabelle</i>		

Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. DEL 2024 05 003 COUT SCOLAIRE D'UN ENFANT ULIS

Le dispositif collectif de scolarisation en milieu ordinaire « ULIS » a été créé à l'école de Saint Victor de Cessieu à la rentrée scolaire 2018-2019. Ce dispositif vise la réussite des élèves en situation de handicap mais il ouvre aussi des possibilités de différenciations pédagogiques pour tous les élèves de l'école. Il répond à des besoins éducatifs particuliers d'élèves.

Le dispose accueille jusqu'à 12 élèves âgés de 7 ans à 12 ans.

L'inscription des enfants en ULIS n'est pas soumise à l'approbation des maires des communes d'accueil et de résidence, mais est décidée par l'inspection académique en fonction des notifications prises par la commission des droits de l'autonomie.

La commune de Saint Victor de Cessieu accueille à l'école dans le dispositif ULIS des enfants résidants dans des communes voisines.

Il est proposé au conseil municipal de demander une participation aux communes concernées et de signer une convention fixant le montant de celle-ci.

Composantes du coût :

- Les frais de chauffage, d'électricité, de gaz et d'eau
- Les frais de téléphonie et de connexion internet
- La rémunération du personnel communal
- Les fournitures scolaires et crédits spécifiques de l'ULIS
- Les frais d'entretien et de maintenance des locaux et du matériel scolaire
- Les frais d'assurance des locaux
- Les dotations à l'école
- Les dépenses liées au sport scolaire et autres activités scolaires

Constatées au compte administratif de l'année civile précédant le début de l'année scolaire en cours, afin de se baser sur des dépenses réalisées et pleines.

Le montant total des frais de fonctionnement de l'école de Saint Victor de Cessieu est de 138 265 €.

Le coût pour un enfant est donc de 583.66 € sur la base des comptes administratifs 2023-2024

Il est proposé au conseil municipal,

D'AUTORISER le Maire à signer une convention avec les communes concernées.

D'AUTORISER le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 2

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19h30 Arrivée d'Anne-Cécile BOROT

4. DEL 2024 05 004 TARIF LOCATION MATERIEL POUR LES PARTICULIERS

Madame le Maire rappelle les tarifs de la location de matériel applicables en 2024. Elle rappelle que le matériel est mis gracieusement à disposition des associations locales dans le cadre de l'organisation de leurs réunions et manifestations.

Fourchettes	1€ les 10	Marmite 36L + couvercle	5 €
Couteaux	1€ les 10	Marmite 46L + couvercle	5 €

Cuillères à soupe	1€ les 10	Trépied + raccordement gaz	5 €
Cuillères à café	1€ les 10	Tables de 2,50m Bois	4 €
Assiettes blanches	1€ les 10	Tables de 3m Bois	4 €
Assiettes bleues	1€ les 10	Chaises marrons+oranges	1 €
Verres	1€ les 10	Chaises + fauteuils oranges	1 €
Verres à pied	1€ les 10	Chaises grises	1 €
Tasses	1€ les 10	Tables rondes hautes buvette	4 €
Corbeilles à pain	1€ les 5	Tables plastique	4 €
Brocs plastiques	1€ les 5	Chauffe saucisses hot dog (3 pics) + pince	10 €
Plateaux	1€ les 5	Chauffe saucisses hot dog (4 pics) + pince	15 €
		Thermos	2 €

Pour la location du matériel suivant, un chèque de caution de 300 € sera demandé avant chaque réservation :

Crêpière gaz	15 €
Cafetière à deux pots d'un litre	15 €
Friteuse électrique 2 bacs 2x6l 3500w	20 €
Friteuse électrique 2 bacs 2x8l 3500w	20 €
Coffret électrique 2 prises 380 et 4 prises 220	20 €
Camion frigo + cable 380 (avec location salle Garine)	50 €
Etuve électrique inox pro sur roulettes + grilles	50 €
Bain marie inox sur roulettes+2bacs GN1/1+tringle	50 €
Tente montage rapide 3 x 3m	50 €
Tente montage rapide 3 x 6m	100 €

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER les tarifs présentés

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. DEL 2024 05 05 CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DANS LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Madame le Maire informe que le frelon asiatique, devenant de plus en plus présent en Isère et sur le territoire de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné, constitue une triple menace : sanitaire et humaine, pour la biodiversité et un impact négatif pour l'apiculture.

En 2023, 190 nids ont été détruits sur le territoire sur les 304 répertoriés, contre 86 nids détruits sur les 111 répertoriés en 2022 et 21 nids détruites sur 27 répertoriés en 2021.

Classé dans la liste des dangers sanitaires de catégorie 2, le frelon asiatique est une espèce invasive, qui se reproduit très rapidement, prédatrice de la biodiversité, impactant l'économie locale et pouvant être dangereuse pour l'homme dès lors qu'il y a profusion de nids.

En Isère et en Auvergne Rhône Alpes, la lutte contre le frelon asiatique est coordonnée par les Groupement de Défense Sanitaire (GDS), organisme à vocation sanitaire, qui centralise l'ensemble des signalements de nids dans le département via une plateforme www.frelonsasiatiques.fr.

La destruction d'un nid est financièrement à la charge du particulier, propriétaire du terrain où il est localisé. Cette dépense est difficilement supportable pour certains foyers, elle s'élève environ à 150 euros par nid.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de lutte efficace visant à détruire la totalité des nids identifiés, le GDS a déjà sollicité financièrement le Département qui s'est engagé à participer à la destruction des nids à hauteur de 50 % par nid depuis 2019.

Afin de participer à cette action de destruction de nids sur le territoire et en complément de la prise en charge par le Département de l'Isère (50%), il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le GDS de l'Isère, permettant un financement à hauteur de 25% du cout de la destruction des nids sur le territoire communal. Les 25% restants sont pris en charge par la Communauté de communes les Vals du Dauphiné dans la limite de 8 000€ pour la totalité du territoire.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- APPROUVE la mise en place d'une convention avec le GDS de l'Isère dans la lutte contre le frelon asiatique en finançant à hauteur de 25% le cout des destructions de nids sur le territoire communal.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la convention.

6. DEL 2024 05 006 Modification des Commissions communales

Président délégué	Commissions	Conseillères / Conseillers Membres extérieures
	Commission contrôle des listes électorales	<u>Titulaires</u> : Irène BADIN, Isabelle FERROUD, Françoise CHANAS, Sébastien TERRIER, Cécile VANTREPOL, suppléant : Anne-Cécile BOROT
Samuel BARGE	Culture	Evelyne SCHMITT-MARTINON, Isabelle FOURNIER, Narjès VELLA, Cécile VANTREPOL, Sylviane BEAUME, Maxime DURAND
Isabelle FOURNIER	Concertation et communication interne et externe - Accès à l'information - Démarche Participative	Vanessa MARBOEUF (conseillère déléguée), Anne-Cécile BOROT, Isabelle FERROUD, Cécile VANTREPOL, Sylviane BEAUME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

CCAS

Evelyne MARTINON

- Les permanences CCAS du samedis matin ne sont pas très concluantes, peu de personnes.
- Lors de la foire du 8 mai, le stand du CCAS n'était pas très bien placé.
- Réunion café citoyen : le 8 juin sur le thème du code de la route : 9h30-11h30

AFFAIRES SCOLAIRES

Narjès VELLA

- Vendredi seront accueillis les écoles de Dolomieu et des Abrets pour un concours inter écoles sur le thème du défi énergie, une maquette a été réalisée par les enfants de Saint-Victor de Cessieu ainsi qu'une chanson
- Réunion d'information à l'école 18 juin pour les petites sections

URBANISME

Yoann SAUGEY

- Réunion de la commission aura lieu prochainement
- Etude de l'éclairage
- Etude des devis pour les jeux
- Chauffage de l'école à étudier
- Mise à jour de la règlementation du cimetière

ANIMATIONS

Maxime DURAND

- La foire du 8 mai 2024 s'est bien passée, des points à améliorer sur la mise en place des stands
- Remerciement aux personnes présentes lors de la cérémonie du 8 mai 2024
- Acquisition et mise en place du lave-vaisselle et d'une cafetière dans la salle La Garine
- A voir pour changer l'autolaveuse
- Problème avec les ordures ménagères
- Festival de l'astronomie le 6 juillet
- Saint-Victorienne le 20 juillet

CULTURE

Samuel BARGE

- Fêtes de la musique du 21 juin 2024 (16h à 20h00)
 - Création d'une fresque
 - Scène libre
 - 2 groupes live + Dj(Budget prévu 1 500 €)
- 2 bacs potager et un banc vont être installés devant la médiathèque

VOIRIE/ ESPACES VERTS

Nicolas VIVET

- Projet Neoen : Nouvelle négociation en cours sur le projet d'éco-pâturage sur le chemin d'Ancône
- Les panneaux vont être posés sur les départs des chemins de randonnées et mise à jour des cartes, les chemins concernés seront entretenus par les VDD
- Etude de la forêt de Vallin pour sensibiliser les promeneurs et les vélos, par exemple mise en place de panneaux
- Les devis du fleurissement ont été arrêté (environ 1 000 €) + 2 arbres plantés avec l'aide de nos agents des services techniques que nous remercions.
- Rappel que l'entretien du lotissement est à la charge du propriétaire
- 2 panneaux installées à la mairie pour la direction de l'école
- Subvention du département demandée pour le chemin des châtaigniers

VOIRIE/ ESPACES VERTS

Eric SALLAMAND

- Entretien de la forêt ne doit pas devenir un site trop touristique
- Des cordistes vont intervenir pour des élagages avant les vacances
- Projets 5000 arbres, l'ONF doit finir les plantations au mois de juin, la commune pourra finalisée la demande de subvention prévue.
- Rappel que la forêt est interdite aux moteurs.

NUMERIQUES

Gérard GALLAY

- Signature convention avec l'association du clos des chats pour la stérilisation des chats sauvages avec une procédure à respecter
- Intervention des ateliers numériques avec le club de l'amitié qui passera à 2 fois par mois, 7 personnes sont inscrites.

COMMUNICATION ET INFO

ISABELLE FOURNIER

- Distribution de sacoches à tous les élus
- Travailler sur le prochain bulletin municipal
- La communauté de communes propose aux communes de s'abonner à Illiwaps et frais d'abonnement seraient pris en charge par la Communauté de communes
- Election le 9 juin : les plannings de la journée sont en cours
- Demain matin visite du Président de la maison du département
- Travaux montée du village le 27 mai
- Chantiers jeunes pour cet été de 16 à 20 ans, 2 semaines sur juillet
- Passage course Alpes Isère Tour le 23 mai

8. QUESTIONS DIVERSES

- Implantation d'une antenne FREE sur un terrain privé ?

La commune n'a pas de raison de refuser la demande déclaration préalable, les habitants sont en droit de le faire, concernant les problèmes sanitaires, la commune n'a pas les compétences mais des recours sont possibles.

La Séance est levée à 21h36

Saint-Victor de Cessieu, le 07/06/2024

La Présidente,

Isabelle FOURNIER



Le Secrétaire de séance,

Eric SALLAMAND